



MODALITÉS D'ADHESION ET DE FONCTIONNEMENT

Amicale d'Intérêt Cynégétique (A.I.C)

Pour intégrer l'A.I.C, les territoires membres doivent être contigus et avoir de la surface sur la commune de rattachement afin de favoriser une gestion cohérente.

Le responsable d'une Amicale d'Intérêt Cynégétique est l'unique interlocuteur auprès de la Fédération. Il sera en charge de l'intégralité des formalités administratives :

- Plans de chasse : demandes, bilans et règlement des bracelets
- Cotisations : adhésion simple et contribution territoriale
- Droit de vote AG : transmission des timbres votes à la Fédération
- Espace adhérent : nous recommandons au responsable de mettre en place un accès délégué pour chacun des membres. Ils auront accès à la consultation : des cartes, des décisions « plan de chasse », de la situation financière, des formulaires d'agrandissement ou retrait et des circulaires. Le plan de chasse ne sera cependant pas accessible
- Modification du parcellaire, qui sera à transmettre **avant le 15 décembre**, en joignant vos justificatifs au formulaire spécifique « AIC Agrandissement » disponible sur l'espace adhérent de l'Amicale ou sur simple demande à la Fédération : par mail emalle@chasse44.fr ou par téléphone 02.40.89.94.81
- DDTM [procédures dématérialisées](#) : Demande et bilan d'autorisation de régulation à tir des corvidés...
- Contrat multiservices, subventions (optionnels)
- Assurances (optionnelles)
- Commandes jachères fleuries, miradors

La Fédération n'intervient pas pour :

- La répartition des attributions de bracelets « plan de chasse »
- Le règlement de la quote-part de chaque cotisation

Si l'un des membres souhaite, à terme, se rétracter et sortir de l'amicale, il devra :

- ✓ En informer le responsable de l'amicale
- ✓ Le formuler par écrit à la Fédération avant le 15 décembre afin d'être pris en compte pour les demandes de plan de chasse de la campagne suivante. Il redeviendra adhérent pour son territoire d'origine et sera en charge de l'intégralité des formalités administratives. Les droits de chasse du territoire lui seront restitués.

GUIDE DE CRÉATION D'UN ACCÈS DÉLÉGUÉ SUR L'ESPACE ADHÉRENT

Rendez-vous sur la [page d'accueil de l'espace adhérent](#)

Saisissez les identifiants de votre **A.I.C**

☰ Identification

Fédération des Chasseurs 44
Espace Adhérents

Connexion

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs 44, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser ? et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

👁

Connexion

Mot de passe oublié ?

Cliquez sur DÉLÉGUÉ

☰ Accueil

Bienvenue sur l'Espace adhérents mis à votre disposition par la Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE.

Pour vous informer de toutes les actualités dans le département, nous vous invitons à consulter notre site www.cbasse44.fr.

Demande de plan de chasse

Territoire

Situation financière

Formations Information

Circulaires

Vote

Paiement en ligne

Délégués

⚠ Vos bureaux sont ouverts le lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9 à 17h00 (sans interruption le midi)

⚠ Cliquez sur TERRITOIRE puis DOCUMENTS pour consulter la carte de votre territoire, les décisions d'attributions de plan de chasse et tous autres documents

⚠ Régler vos factures par carte bancaire dans la rubrique PAIEMENT EN LIGNE. Si vous payez par chèque, retournez le nous accompagné du coupon correspondant.

⚠ L'assurance MACIF n'est pas destinée aux REGROUPEMENTS

⚠ Le contrat de service est OPTIONNEL. Prenez connaissance de ses modalités d'adhésion dans la rubrique circulaires

Réalisé par EPOS 13

Fédération des chasseurs de Loire Atlantique – Service technique

Pour ajouter un utilisateur, cliquez sur la croix bleue

Gérer les utilisateurs

Identifiant	Mot de passe	Libellé	Connexion	Sup.

+ Valider

Ajouter un utilisateur

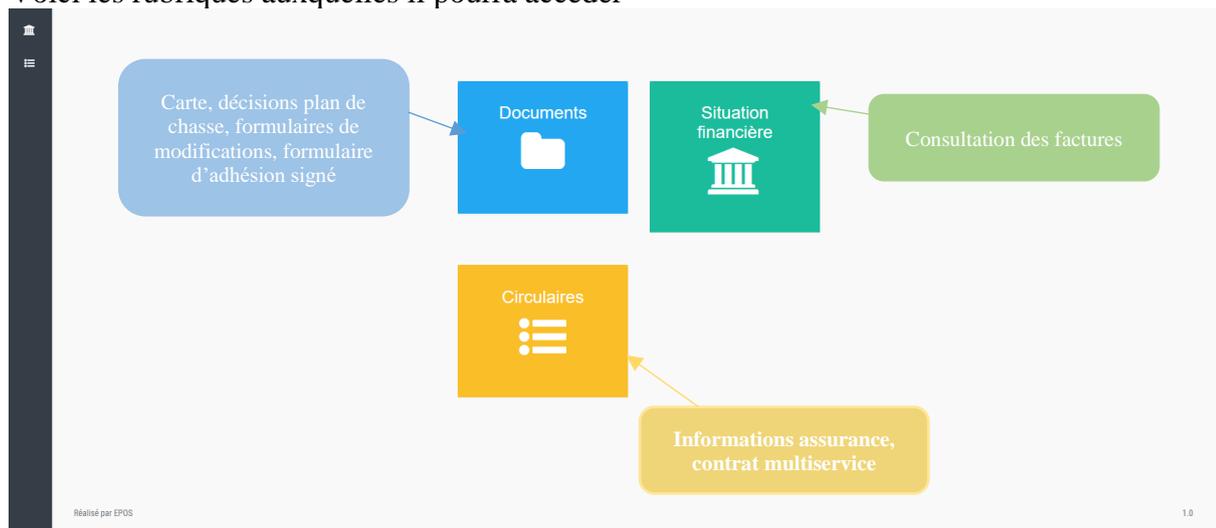
- ✓ Pour l'identifiant, vous pouvez utiliser le nom de famille de l'ancien responsable de territoire
- ✓ Pour le mot de passe, vous pouvez utiliser celui que l'utilisateur avait pour son ancien territoire

Puis cliquez sur VALIDER et renouveler la procédure pour tous les accès que vous voulez donner

Transmettez les identifiants à chaque adhérent

Pour se connecter, l'utilisateur ira sur la [page d'identification](#) de l'espace adhérent et saisira les identifiants qui viennent d'être créés.

Voici les rubriques auxquelles il pourra accéder



Seul le responsable de l'A.I.C peut accéder au plan de chasse (demandes et bilan).